

# Crise Covid-19

## Protocole de relance Epreuves sportives moto – MISE À JOUR 06/08/2020

---



**FEDERATION MOTOCYCLISTE**   
**WALLONNE DE BELGIQUE**

[Tapez ici]

Version 06/08/2020

## 1. Introduction

La FMWB est la seule Fédération sportive traitant du motocyclisme à être reconnue, pour l'ensemble des disciplines qu'elle met en œuvre, et subsidiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A ce titre, les membres (clubs) qui composent la FMWB proposent différentes épreuves sportives entrant en ligne de compte pour différents championnats de Belgique et de Wallonie, dans les disciplines suivantes : Courses sur Route, Motocross, Supermoto, Classic Bike, Enduro, Belgian Endurance-cross (BEX), Trial, Speedway et E-bike.

Ces épreuves sont organisées dans le respect des règlements contrôlés par des délégués-arbitres désignés par les Commissions et collèges faisant partie de la FMB/FMWB.

Certaines disciplines sont organisées sur des circuits de type ouvert (sans droit d'entrée) (Enduro, Belgian Endurance-cross (BEX), Trial, E-bike) ; d'autres disciplines sont organisées sur des circuits de type fermé et pourront, dans le cadre des mesures à prendre, être organisées avec un nombre limité de spectateurs/accompagnants (Courses sur Route, Motocross, Supermoto, Classic Bike, Speedway).

## 2. Références

Ce protocole est établi sur base de:

- [L'Arrêté ministériel du 30 juin 2020](#) ;
- [L'Arrêté ministériel du 28 juillet 2020](#) ;
- [Le protocole de reprise des activités sportives en extérieur](#) ;
- [Le protocole du secteur HORECA](#)

## 3. Les 6 règles d'OR :

- I. Le maintien des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains,...) ;
- II. L'option des activités en plein air doit être privilégiée. En cas d'impossibilité, il convient d'aérer les locaux ;
- III. Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risques ;
- IV. Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». Si ce n'est pas possible, il est recommandé de porter un masque ;
- V. **Les contacts sociaux seront permis dans votre propre « bulle » (les 5 mêmes personnes par foyer +votre propre foyer)**
- VI. **Les réunions de groupe sont autorisées avec un maximum 10, enfants compris (par exemple restaurant, balade dans un parc,...).**



## 4. Règles et recommandations spécifiques au monde du sport

- Il est nécessaire de prendre préalablement contact avec les autorités communales compétentes ;
- Chaque organisateur établit un guide Corona pour son événement et désigne une équipe corona ou un responsable (si moins de 200 personnes)
- Il n'y a pas de limite quant au nombre de sportifs participants ;
- Dans la mesure du possible, l'organisateur s'assure de mettre en place un système de gestion étalé de son événement sportif (départ décalé, etc.) ;
- **En fonction de la surface disponible, un événement 'outdoor' peut accueillir un maximum de 200 spectateurs ;**
- **Toute personne, à partir de 12 ans, est obligé de porter un masque à tout moment. Lorsque le port d'un masque ou de toute autre alternative en tissu n'est pas possible pour des raisons médicales, un écran facial peut être utilisé.**
- La notion de public ne comprend pas les sportifs (participants) et leur staff (professionnels);
- La notion de public ne comprend pas les personnes nécessaires à l'organisation (professionnels) qui, dans la mesure du possible, respectent les distances sociales. Si les règles de distance sociale ne peuvent pas être garantis, ils porteront un masque.
- Les règles de distanciation sociale doivent être respectées au sein du public sauf pour les personnes issues de la même bulle ;
- L'organisateur établit un plan de distribution et fournit une zone de compétition, une zone spectateurs et une zone technique clairement définies;
- Le public, les participants et les professionnels sont clairement distingués les uns des autres (par exemple par des bracelets de couleur distincte);
- Si un participant ou un professionnel souhaite entrer dans la zone publique après sa propre course, il doit se comporter comme un spectateur et respecter les règles pour le public.
- Pour les événements ponctuels dans l'espace public, un outil en ligne est disponible (<https://www.covideventriskmodel.be/>) et sert de référence aux autorités locales dans l'octroi des autorisations pour ces événements. **L'utilisation de cet outil est obligatoire pour les événements.** Il appartient à l'organisateur d'introduire les données dans l'outil et d'en transmettre les résultats à l'autorité communale. Une évaluation positive de la matrice n'est qu'une indication et non une autorisation automatique. L'autorité communale intègre cet avis dans l'analyse de risque multidisciplinaire afin de se prononcer sur l'octroi d'une autorisation ;
- Pour les zones spectateurs près du départ et d'arrivée, il faut considérer la norme de 4m<sup>2</sup>/spectateur pour définir le nombre maximum de spectateurs dans cette zone ;
- Pour les zones se trouvant sur la voie publique, en dehors des zones d'événement balisées (ex départ/arrivée/VIP zone), les règles de l'espace public sont d'application (6 règles d'or) ;
- Si l'événement comprend des conditions particulières de sécurité, celles-ci restent d'application (zones interdites, signaleurs au carrefour...);
- Règles d'hygiène de base (laver les mains à l'entrée et à la sortie, éviter les contacts...);
- Si les distances sociales ne peuvent être respectées, le port du masque est vivement recommandé pour le public, les organisateurs et les participants en dehors de leur activité sportive ;
- Les toilettes et lavabos sont accessibles ;
- Les vestiaires et les douches sont accessibles. Merci de suivre les protocoles «sport indoor » et « sport outdoor »;

- Tous les objets touchés par les spectateurs doivent être désinfectés régulièrement (poignée de porte, rampes, interrupteurs...);
- Prévoir des points de désinfection des mains à des endroits réguliers (distributeurs de solution désinfectantes);
- Le personnel doit être protégé par un système de protection adéquat (plexiglass, masque, visière...);
- Plan de circulation précis et affichage multiple;
- Les participants devront s'inscrire en avance, les inscriptions le jour même ne sont pas possibles
- **Les coordonnées, qui peuvent se limiter à un numéro de téléphone ou une adresse e-mail, d'un visiteur ou participant doivent être enregistrées à l'arrivée et conservées pendant 14 jours calendrier. Les visiteurs ou participants qui le refusent se voient l'accès refusé à l'entrée.**
- Il est recommandé de mettre en place un système de réservation pour les spectateurs et/ou de procéder à des ventes de ticket d'entrée préalablement au jour de l'événement;
- Prévoir un plan de sécurité;
- Pour les buvettes, restaurants, le protocole Horeca s'applique;
- Les parkings doivent permettre d'accueillir le nombre de personnes prévues;
- Une personne de contact est désignée et son identification est rendue publique afin que les clients et les membres du personnel puissent signaler une éventuelle contamination par le coronavirus COVID-19 afin de faciliter le contact tracing.

## 5. Mesures de sécurité

### 1. Analyse du risque :

#### i. Transmission directe :

Activité de plein air exercée par des licenciés sportifs (licences délivrées par la FMWB) respectant obligatoirement les règlements sportifs et techniques FMB. Les règlements techniques FMB imposent des protections aux participants dans toutes les disciplines : gants, casque, vêtements, bottes, lunette...

Le port d'un masque pourra être imposé si la distance minimale de 1,5 mètres ne peut pas être respectée.

**Risque de propagation directe : NUL** ou extrêmement faible, compte tenu des directives décrites infra en matière de protection.

#### ii. Transmission indirecte :

Les réglages techniques aux motos seront autorisés soit par le coureur, soit par son propre mécanicien/assistant. **Le passage de matériel d'un à l'autre sans désinfection est interdit.**

Pas de passage de main à main à l'exception des documents d'accès par les organisateurs.

**Risque de propagation indirecte : NUL** ou extrêmement faible, compte tenu des directives décrites infra en matière de protection des organisateurs au niveau des inscriptions.

#### iii. Utilisation de masque et gants :

Cfr points 1. i



## 2. Période de validité

Les mesures particulières de relance reprises infra sont obligatoires pour toute organisation organisée sous label FMWB ou VMBB, comptant pour les championnats FMB pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

## 6. Participants admis

Uniquement les motocyclistes en possession d'une licence (licence annuelle et 1 manifestation) valable en 2020 émise ou reconnues par la FMWB /VMBB ou d'une licence annuelle valable pour les épreuves à l'étranger émise par une fédération affiliée à la FIM.

Chaque participant peut être accompagné par 3 assistants/mécaniciens maximum en fonction du nombre prévu dans le règlement particulier de l'épreuve.

### 1. Organisation

#### i. Parking :

- Parking participants (parc des coureurs) : Les organisateurs doivent s'assurer qu'il y a suffisamment d'espace au parking des participants. Vu que la place est occupée par un véhicule fermé + moto doit être prise en compte, chaque emplacement doit avoir au moins 2 mètres de large. Les motos doivent être stationnées DEVANT ou DERRIÈRE le véhicule fermé. Pour garantir la distance entre les différentes personnes, il existe deux options. La première consiste à délimiter chaque emplacement. La seconde consiste à guider chaque voiture séparément vers une place de parking. Une personne responsable pour la gestion du parking est conseillé.
- Autre Parkings : Les organisateurs doivent s'assurer qu'il y a suffisamment d'espace au parking public/officiels/bénévoles.

#### ii. Accueil en salle (contrôle administratif) :

- Respect des mesures de distanciation (aménagement de la salle et file d'attente en conséquence)
- Service boissons/nourriture : respect du protocole secteur Horeca :
  - Respect des mesures de distanciation : aménagement de la salle en conséquence
    - 1,5 m entre chaque table sauf si plexiglas entre les tables
    - **Maximum 10 personnes par table**
    - Clients uniquement assis et service à table
    - Personnel portant des masques
    - Nettoyage table et chaises
    - Ventilation de la salle
- Gel désinfectant à prévoir à plusieurs endroits
- Savon et serviettes jetables à prévoir pour les WC. Une seule personne aura accès aux toilettes par bloc sanitaire. Même s'il y a plusieurs toilettes séparées, seule 1 personne à la fois sera admise

#### iii. Accueil à l'extérieur:

- Respect des mesures de distanciation pour les inscriptions
- Service boissons/nourriture : respect du protocole secteur Horeca pour le service extérieur
- Gel désinfectant à prévoir à plusieurs endroits



- Savon et serviettes jetables à prévoir pour les WC. Une seule personne aura accès aux toilettes par bloc sanitaire. Même s'il y a plusieurs toilettes séparées, seule 1 personne à la fois sera admise

#### **iv. Inscriptions en avance :**

Les inscriptions des participants effectuées en avance sont obligatoires. L'inscription le jour même n'est pas autorisé. Les paiements en avance sont recommandés. En cas de paiement sur place, prévoyez la possibilité de payer de façon électronique (ex. Payconicq)

Il faut que l'organisateur dispose de plusieurs tables d'inscription. Les tables seront suffisamment espacées (4m) et un sens giratoire balisé et/ou fléché devra être mis en place. Un couloir d'entrée délimité par des piquets et banderoles de 1,5m de large conduira le pilote jusqu'à la table et un autre couloir délimité le mènera vers la sortie. Le port du masque sera obligatoire.

#### **v. Vente boissons / Nourriture**

Respect du protocole secteur Horeca pour le service intérieur ou extérieur (voir ci-dessus)

#### **vi Résultats - Remise des prix**

- Les résultats 'papier' ne pourront pas être distribués.
- L'organisation d'une remise des prix est interdite sauf si cela peut être organisée sans un rassemblement du public autour du podium. Si un barème prix est prévu, ce prix devra être payé par virement bancaire aux participants concernés. (éventuellement la remise des prix pourra être organisée entre les courses pour éviter regroupement global en fin de journée)

## **2. Officiels FMB**

Les délégués désignés par la FMB afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve (délégués sportifs, commissaires de piste/marshalls, délégués techniques, chronométrage, environnement, etc.) devront porter un masque et respecter la distance minimale de 1,5 mètre. Les officiels ne pourront pas toucher les motos (sauf exception pour des raisons de sécurité), uniquement une inspection visuelle est autorisée. L'indemnisation des officiels se fera par virement bancaire ou le club prépare des enveloppes pour chaque délégué présent au minimum la veille de l'épreuve, les remet au Directeur de course ou économiste le matin de la course. Et chaque délégué recevra son enveloppe en fin de journée.

## **3. Règlement particulier et engagement**

Un règlement particulier, complémentaire aux règles en vigueur actuellement et détaillant les mesures décrites dans le présent protocole, sera adressé aux organisateurs. Lesquels s'engageront par écrit à en respecter scrupuleusement les termes.

## **4. Informations aux participants**

Une brochure reprenant toutes les informations de sécurité pour les participants sera publiée sur le site internet / page Facebook de la FMB, FMWB, VMBB et du club organisateur.



## 7. Disciplines sportives concernées et particularités

En plus de prescriptions ci-dessus, les directives suivantes devront être respectées en fonction de la discipline pratiquée lors de la période de validité (art. 2 B.). Au-delà des directives de ce protocole si un organisateur a des autres contraintes émanant des autorités locales, celles-ci doivent apparaître dans le règlement particulier et être communiqué au pilote lors de son passage à l'inscription sur place.

### a. Enduro

1. Le Parc fermé doit être suffisamment large. Obligation pour les pilotes de porter le masque pour le contrôle technique et le placement de la moto dans le Parc fermé.
2. Départ : Obligation pour le pilote de porter un masque pour sortir la moto du parc fermé et se rendre sur l'aire de pré-départ ou d'avoir le casque sur la tête. A cet endroit, le pilote pourra retirer son masque et le jeter dans une poubelle avant d'enfiler son casque. L'organisateur devra prévoir des poubelles en suffisances (2 ou 3) sur l'aire de pré-départ.
3. Parc de travail : Si nécessaire et par manque de place, les ravitaillements pourraient exceptionnellement se faire au véhicules des participants dans le parking. Dans ce cas l'utilisation du tapis environnemental devra être soigneusement respectée.
4. Youth 125cc : Dans le paddock, une aire de parking devra être prévue pour cette catégorie. Tout déplacement de la moto dans le paddock devra se faire moteur éteint.

### b. Belgian Endurance-cross

1. Le Parc fermé doit être suffisamment large. Obligation pour les pilotes de porter le masque pour le contrôle technique et le placement de la moto dans le Parc fermé.
2. Parc de travail / Voie de stand : accès pour les coureurs et maximum 1 mécano par coureur et un panneauteur par numéro de départ.
3. Départ type Le Mans : prévoir distance minimale de 1,5 mètres entre les motos. L'aide tenant la moto au départ doit porter un masque.

### c. Trial

1. Prévoir un marquage avant l'entrée des zones permettant une distance minimale de 2 mètres entre les motos
2. Maximum 1 moto dans une zone

### d. Courses sur Route et Classic Bike

1. En cas d'épreuve sur circuit permanent, le protocole en place pour le circuit permanent s'applique au lieu de ce protocole
2. Le Parc fermé doit être suffisamment large. Obligation pour les pilotes de porter le masque pour le contrôle technique et le placement de la moto dans le Parc fermé, idem pour le mécano s'il se trouve dans le parc fermé.
3. Voie des stands : uniquement pilotes et 1 assistant par pilote + officiels y sont autorisés



#### e. Motocross – Supermoto – Speedway – E-bike

1. Le Parc fermé doit être suffisamment large. Obligation pour les pilotes de porter le masque pour le contrôle technique et le placement de la moto dans le Parc fermé, idem pour le mécano s'il se trouve dans le parc fermé. Obligation du port du casque ou masque sur la zone de départ.

## 8. Généralités

A tout moment, en fonction de l'évolution de la pandémie et des décisions qui seront prises par le CNS, il est possible pour la Fédération de repasser à un durcissement des règles en matière de protection, à la fois des organisateurs et des participants, ou de les assouplir.

## 9. Responsabilité

La FMWB et la FMB ont établi ce protocole comme guide pour les clubs organisateurs afin de les assister dans l'application de la législation publiée dans le cadre de la crise sanitaire Covid19.

Il est de la seule responsabilité du club organisateur de respecter cette législation. Ni la FMWB ni la FMB ne peuvent être tenus responsables d'éventuelles infractions à cette législation.

# Lexique

---

Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique	<b>FMWB</b>
Fédération Motocycliste de Belgique	<b>FMB</b>
Fédération Wallonie-Bruxelles	<b>FWB</b>
Motorsport Vlaanderen	
Commission Sportive Nationale	<b>CSN</b>



Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique  
 Asbl affiliée à la FMB - Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 Bruxelles  
 Tél 02 736 87 07. Fax 02 732 14 88. e-mail : moto@fmwb.be

Comité National de Sécurité

CNS

